

Direction générale adjointe  
Développement social et solidarité

Direction  
Enfance famille

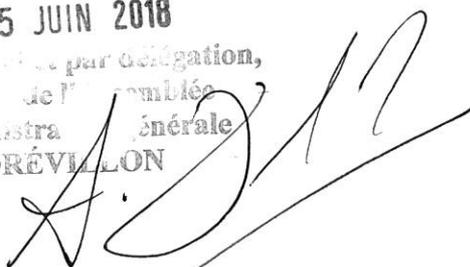
Appel à projets portant sur l'offre d'accueil  
et d'accompagnement en établissement des  
mineurs et jeunes majeurs non  
accompagnés confiés à l'Aide sociale à  
l'enfance

~~Arrêté certifié exécutoire~~  
~~Transmis au contrôle de la légalité~~  
~~le~~

Affiché le 25 JUIN 2018

Pour le Président de par délégation,

Le Président de l'Assemblée  
générale  
et de l'Administration  
Alain DRÉVILLON



**Avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projets relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental relatif à l'appel à projets portant sur l'accueil et l'accompagnement en établissements de mineurs et jeunes majeurs non accompagnés âgés de 14 à 21 ans et relevant de la protection de l'enfance.**

La commission d'information et de sélection d'appel à projets relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire, réunie le 19 juin 2018, a établi le classement des projets concernant l'appel à projets portant sur l'accueil et l'accompagnement en établissements de mineurs et jeunes majeurs non accompagnés âgés entre 14 et 21 ans et relevant de la protection de l'enfance.

3 projets ont été déposés par les porteurs de projets suivants :

- l'association « l'abri de la providence » pour le PDS Centre Anjou
- l'association « des citées du secours catholique » pour le PDS Ouest Anjou
- l'association « les maisons de l'abbaye » pour le PDS Est Anjou

La commission a pris acte du désistement de l'association « les maisons de l'abbaye » suite au courrier de son président en date du 12 juin 2018.

Après examen des projets et audition des porteurs, la commission d'information et de sélection d'appel à projets a établi le classement suivant et ce conformément aux critères de sélection fixés dans l'avis d'appel à projets publié le 3 janvier 2018 qui sont pour rappel :

- la qualité du projet d'établissement et du projet éducatif pour 55 %
- la qualité de la proposition financière pour 20 %
- les expériences du candidat dans les actions de protection de l'enfance et sa connaissance des réseaux et du territoire pour 25 %

PDS Est Anjou	PDS Centre Anjou	PDS Ouest Anjou
Appel à projets infructueux du fait du désistement de l'association « les maisons de l'abbaye »	l'association « l'abri de la providence » pour 400 places	l'association « des citées du secours catholique » pour 50 places

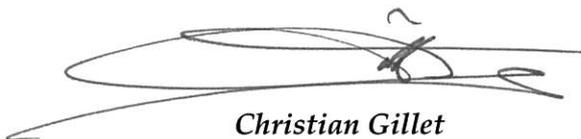
Conformément à l'article R. 313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission. Cet avis a été pris à l'unanimité.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire aux arrêtés d'autorisation et d'habilitation qui seront pris par le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire dans les meilleurs délais.

L'avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projet fera l'objet d'un affichage à l'hôtel du département, d'une publication au recueil des actes administratifs du Département de Maine-et-Loire et sur le site Internet de ce dernier.

Fait à Angers, le 25 JUIN 2018

Le Président du Conseil départemental



*Christian Gillet*